



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FORMATION SPÉCIALISÉE
en matière de santé, de sécurité
et de conditions de travail
DU CSA MINISTÉRIEL**

7 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026**
- 2. Canicule et fortes chaleurs**
- 3. Bilan d'étape sur les travaux de prévention des violences**
- 4. Point d'étape sur les travaux de développement d'un logiciel interministériel de gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP)**
- 5. Point d'avancement sur les mesures du Programme national de prévention**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2026



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. CANICULE ET FORTES CHALEURS

Textes de référence

- **Articles L. 4121-1 et suivants et R. 4124-1 et suivants du code du travail** (issus du décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur) ;
- **Arrêté du 27 mai 2025** relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense.

Mesures de prévention générales

- Boire très régulièrement, sans attendre d'avoir soif ;
- Porter des vêtements légers qui permettent l'évacuation de la transpiration ;
- Aérer les locaux aux heures fraîches lorsque cela est possible, baisser les stores pendant la journée ;
- Prendre des repas froids et légers, éviter toute consommation d'alcool ;
- Redoubler de prudence en cas d'antécédents médicaux et/ou de prise de médicaments.

Veiller à l'information des agents.

Mesures de prévention spécifiques « canicule »

Canicule - Vigilance « orange »

- Adapter l'organisation du travail :
 - Aménager les horaires de travail afin de permettre aux agents de commencer la journée de travail plus tôt le matin et de finir plus tôt également ;
 - Sous réserve des nécessités de service, encourager le recours au télétravail, y compris pour les agents ne bénéficiant pas d'une autorisation (télétravail exceptionnel).
- Aménager les postes de travail pour limiter l'exposition à la chaleur
 - Fournir des ventilateurs pour les agents dont les bureaux ne sont pas climatisés et ne sont pas équipés de stores ;
 - Mettre à disposition de l'eau fraîche.

Canicule extrême - Vigilance « rouge »

En complément des aménagements précédents, les mesures de prévention suivantes peuvent également être mises en place :

- Sous réserve des nécessités de service, autoriser le recours au télétravail au-delà des trois jours hebdomadaires ;
- Prévoir systématiquement l'organisation des réunions en mode hybride.

Cas particuliers des agents vulnérables et des agents travaillant en extérieur

Des mesures de prévention spécifiques dans ces 2 cas.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. BILAN D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE PRÉVENTION DES VIOLENCES

Point d'étape sur l'avancement des travaux suite à l'attaque du lycée agricole d'Antibes dans les trois domaines identifiés

Rappel sur la méthode des travaux suite à l'attaque du lycée agricole d'Antibes dans les trois domaines identifiés

3 domaines à traiter

- Sécurité – accompagnement des agents ;
- Sécurisation des établissements et des personnels d'enseignement technique et du supérieur (mesures spécifiques) ;
- Santé mentale des jeunes.

Domaine n° 1 – Sujets à traiter

- Prévention et traitement d'autres risques dans l'activité professionnelle (par exemple en activité de contrôle) ;
- Connaissance et appropriation de ces dispositifs par les agents du MAASA ;
- Modalités de déclenchement de la protection fonctionnelle des personnels agressés (y compris soutien psychologique, appui des assistantes sociales, médecine de prévention...) ;
- Présentation de la note de service relative à la prévention, au signalement et à l'accompagnement des agressions subies par les agents du ministère ;
- Présentation et échanges sur les actions en matière d'appropriation du dispositif de signalement.

Rappel sur la méthode des travaux suite à l'attaque du lycée agricole d'Antibes dans les trois domaines identifiés

Domaine n° 2 – Sujets à traiter

- Analyser les risques : les diagnostics des risques réglementaires par établissement (intrusion, accident, catastrophe naturelle) => PPMS : état des lieux, besoins d'amélioration ;
- Relation de l'établissement avec la Région et les partenaires interministériels (MI, EN) : sécurisations des bâtiments, gestion d'une crise, organisation de l'appui post-crise ;
- Process d'amélioration :
 - ✓ La crise : les protocoles d'alerte / fiches réflexe ;
 - ✓ L'appui post-crise : formaliser l'appui des DSDEN, des préfectures ;
 - ✓ Former les agents (PPMS, gestion de crise, premiers secours) : état des lieux, cible de formation ;
 - ✓ Sensibiliser les personnels à la culture de la sécurité (affichage, exercices, guides).

Domaine n° 3 – Sujets à traiter

- État des lieux des actions et moyens mis en œuvre au sein de l'EA sur la question de la santé mentale des apprenants.

Domaine n° 1 – Sujets en cours de traitement

Rappel : les travaux du domaine 1 s'intègrent dans ceux déjà initiés dans le cadre de la FS du CSA M => 5 GT (28/05/2025, 07/11/2025, 15/01/2026, 03/03/2026, 14/04/2026) + GT Retex du 28/01/2026

- **Actualisation de la note de service relative à la prévention, au signalement et à l'accompagnement des agressions subies par les agents du ministère complétée par 2 annexes :**
 - Annexe 1 : une fiche de signalement harmonisée,
 - Annexe 2 : un récapitulatif des dispositifs mobilisables incluant les ACB.
- **Connaissance et appropriation de ces dispositifs par les agents du MAASA :**
 - Plan de communication pour accompagner le déploiement de la note de service,
 - Annexes de la note de service.
- **Modalités de déclenchement de la protection fonctionnelle des personnels agressés (y compris soutien psychologique, appui des assistantes sociales, médecine de prévention...) :**
 - Présentation de la note de service actualisée sur la protection fonctionnelle,
 - Présentation du formulaire protection fonctionnelle,
 - Présentation du guide DGAFP sur la protection fonctionnelle.
- **Prévention et traitement d'autres risques dans l'activité professionnelle (par exemple en activité de contrôle) :**
 - Présentation par la DPT et la DGPE des dispositifs mis en place pour les contrôles,
 - Documentation existante du plan de maîtrise des risques PMR.
- **Présentation des incivilités numériques et de leur prévention par Mme Aurélie Laborde – FS du CSAM du 13/11/2026 : 1^{ère} étape en perspective de l'actualisation du guide prévention des violences**

Domaine n° 2 – Sujets en cours de traitement

GT FS CSA M – 22 octobre 2025

Méthode sur l'organisation des travaux à conduire

GT FS CSA M - 28 janvier 2026

Rétex Antibes

GT FS CSA EA
29 janvier 2026

Prévention et préparation à la crise :

- État des lieux du corpus documentaire en matière de diagnostic des risques MAASA / MEN
- Les diligences normales

GT FS CSA EA
9 juin 2026

Prévention et préparation à la crise :

- Relations avec les collectivités, sécurisation, gestion de crise

GT FS CSA EA
18 juin 2026

Sécurisation des établissements et des personnels :

- Préconisations et propositions d'actions

FS CSA EA - 1er juillet 2026

Point 2b Plan d'actions du domaine n°2 : « la sécurisation des établissements et des personnels »

Activités 2025-2026 :

- 2 GT les 20/03/26 et 17/06/26

Contenus présentés :

- Définition
- Propositions d'accompagnement portées par le réseau santé au sein de SDPOFE
- Actualité de la déclinaison au sein de l'EAT de la circulaire « amélioration de la prise en charge des élèves en souffrance psychique »
- Mission CGAAER en 26/27

La santé mentale - Définition

L'OMS la définit comme « **un état de bien-être qui permet de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté** ».

- Une des dimensions de la santé globale ;
- Tout le monde en a une ;
- Elle peut varier au fil du temps ;
- Elle n'est pas nécessairement liée à la pathologie et/ou au soin.

RéSéDA : un réseau dédié à la santé des apprenants de l'EA

- Un module dédié à la santé mentale sur la plateforme de la santé dans l'EA ;
- Une Journée Scientifique organisée le 27 novembre 2025 avec plus de 220 connexions ;
- Un webinaire complémentaire le 12 mars 2026 ;
- Une session par an de formation sur le repérage de la crise suicidaire ;
- Une formation sur la prévention de la santé mentale par le développement des CPS prévue fin 2026.

Un déploiement sur plusieurs échelles

NIVEAU RÉGIONAL

- AAP sur le développement des CPS en B-FC ;
- Partenariat Hauts-de-France et ARS sur le module ados du PSSM ;
- Journée dédiée à la santé mentale en région PACA le 4 décembre 2025 ;
- Journée dédiée à la santé mentale en Occitanie le 30 septembre 2026 ;
- Collaborations avec les MDA.

NIVEAU NATIONAL

- Promotion du dispositif de premiers secours en santé mentale (PSSM) selon deux modalités :
 - Formation des agents au module « PSSM Jeunes » pour intervenir auprès des élèves ;
 - Étude de modalités de déploiement du module « PSSM Ados », dont l'objectif est de former des jeunes préventeurs à intervenir auprès de leurs pairs ;
- Promotion de l'outil « fresque de la santé mentale » en partenariat avec NightLine ;
- Diffusion de ProDas dans le cadre du développement des CPS

Déclinaison dans l'EA du projet de circulaire interministérielle

Protocole « Santé mentale : du repérage à la prise en charge »

- Organise et formalise l'action de la communauté éducative
 - Spécifique à chaque établissement scolaire
- Évaluation en première intention réalisée par l'infirmier ;
 - Procédure « coupe-file » (selon gravité RDV prioritaire ou appel du 15) avec accord de l'élève et de ses représentants légaux ;
 - Orientation par le SAS (service d'accès aux soins) pour une évaluation ;
 - Convention ARS/DRAAF.

Mission CGAAER 26/27 : pistes pour une analyse de la situation de la santé mentale au sein de l'enseignement

- Dispositifs existants et articulation des acteurs ;
- Besoins des établissements et des personnels en regard d'un contexte singulier ;
- Analyse comparative avec les dispositifs mis en œuvre au sein de l'Éducation nationale ;
- Identification des freins et limites systémiques ;
- Formulation de recommandations opérationnelles .



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. BILAN D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE PRÉVENTION DES VIOLENCES (SUITE)

- Présentation de la note de service relative aux agressions
- Bilan agressions 2025
- Protection fonctionnelle : présentation du formulaire et du guide - DAJ



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL INTERMINISTÉRIEL DE GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP)

Éléments de contexte

- Une **procédure de gestion des dossiers AT/MP peu outillée** dans la fonction publique de l'État : aucun ministère n'est doté d'outil, à l'exception du ministère de l'Éducation nationale (mais non conforme aux exigences en termes d'hébergement de données de santé) et du ministère de l'agriculture (mais outil vieillissant et peu utilisé par les services) ;
- Conséquence : des **pratiques hétérogènes et chronophages** et, pour les agents concernés, des **délais de traitement insatisfaisants**.
- Besoin d'un outil inscrit dans la liste des projets de la feuille de route SIRH de l'État 2023-2027 (axe 4, objectif 10).

Projet de mise en œuvre d'une application interministérielle de gestion des dossiers AT-MP relancé en 2025.

Objectifs

Pour les agents

- Des procédures d'instruction plus rapides et plus lisibles ;
- Des procédures harmonisées, garantes d'équité ;
- Un meilleur suivi de leur dossier jusqu'à leur consolidation ou une éventuelle rechute.

Pour les gestionnaires

- Des processus outillés, limitant les risques d'erreurs et la charge de gestion administrative ;
- Du temps libéré pour des activités à plus forte valeur ajoutée portant sur l'analyse et la prévention ;
- Des délais de traitement respectés et moins de risques de contentieux.

Pour les ministères

- Une application mutualisée, maintenue en conformité réglementaire et hébergée dans le respect des normes HDS ;
- Des données permettant d'identifier les facteurs de risque et déployer des actions préventives ciblées ;
- La capacité de répondre à leurs obligations déclaratives annuelles.

À l'échelle interministérielle

- Un ensemble d'indicateurs permettant d'orienter efficacement les politiques de prévention ;
- Des informations fiables et harmonisées sur l'impact des accidents de service et des maladies professionnelles ;
- Une conformité aux exigences réglementaires de l'Union européenne en matière de statistiques.

Démarche

Un projet conduit par la DGAFP

- Garante du respect du cadre réglementaire, de la cohérence des choix opérés avec les besoins métier, le cas échéant de la convergence des pratiques ;
- Rôle de priorisation ;
- Projet conduit en mode agile sur 1,5 an (déploiement en juillet 2027 dans les ministères pilotes).

En co-construction avec des ministères pilotes

- 3 ministères pilotes : agriculture éducation nationale et transition écologique ;
- Participation aux ateliers de cadrage, de démonstrations et aux tests.

Avec le CISIRH qui en assure la réalisation et l'hébergement

- Garant de la complétude et de la qualité des développements livrés, du respect des échéances, ainsi que d'une infrastructure conforme aux exigences de sécurité des données.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. POINT D'AVANCEMENT SUR LES MESURES DU PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION

Point d'avancement sur les mesures du PNP

- Point sur la délégation des crédits santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) 2026 : voir tableau transmis
 - Focus sur 3 structures :
 - DDPP 83
 - EPLEFPA d'Antibes
 - EPLEFPA AgroCampus 47
- Point sur le lancement de l'Observatoire SSCT
- Recherche-action « *Activité managériale et travail - Progresser dans la prévention primaire et intégrée grâce au travail des managers* »
- Présentation du guide de prévention amiante